



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu
Jeudi 31 mars 2016

18h00 – 19h45
Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT PRESENTS
(13) Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BIROT, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme PUAUT, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS EXCUSES
(10) M. BERNIER, Mme BILLY, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme RABILLOUD, M. YOU

POUVOIRS de M. GEFFARD à Mme VRIGNAUD

Date de la convocation 25 mars 2016

Secrétaire de séance Mme GEFFARD
Finances M. HAY

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 4 février 2016.

FINANCES

1. Budget principal du CIAS – Budget primitif 2016
2. Budget annexe du portage de repas – Budget primitif 2016
3. Budget annexe logements ALT – Budget primitif 2016
4. Budget principal du CIAS – Amortissements 2014, 2015 et 2016
5. Budget annexe logements ALT - Amortissements 2014, 2015 et 2016
6. Budget principal du CIAS – Renouvellement ligne de trésorerie

2. COMPETENCES STATUTAIRES

SAD / SSIAD

7. Renouvellement de la convention avec le CEFRAS pour le 1^{er} semestre 2016
8. Prise en charge de sinistres par la collectivité

DELIBERATIONS

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 4 février est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS : BUDGET PRIMITIF 2016

Commentaire : il s'agit de présenter les éléments principaux du budget primitif 2016 du budget principal du CIAS

Date limite de vote du budget : Le 31 Mars 2016

Le budget primitif 2016 du budget principal du CIAS s'établit comme suit :

Budget Principal du CIAS : Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	66 153.00 €
		012 Charges de personnel	156 933.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	0.00 €
		66 Charges financières	600,00 €
		042 – 68 Dotations aux amortissements	4 239.00 €
		022 Dépenses imprévues	2 000.00 €
		Sous total dépenses 2016	229 925.00 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
		TOTAL DEPENSES 2016	229 925,00 €
	Recettes	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 600.00 €
		74 Dotations et participations	181 651.17 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 300.00 €
		Sous total recettes 2016	221 551.17 €
002 : excédent antérieur reporté		8 373.83 €	
	TOTAL RECETTES 2016	229 925,00 €	
Investissement	Dépenses		4 639,00 €
	Recettes		4 639,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget principal du CIAS conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. BUDGET ANNEXE DU PORTAGE DE REPAS : BUDGET PRIMITIF 2016

Commentaire : il s'agit de présenter les éléments principaux du budget primitif 2016 du budget du portage de repas à domicile.

Date limite de vote du budget : Le 31 Mars 2016

Le budget primitif 2016 du Portage de repas à domicile s'établit donc comme suit :

Budget Annexe Portage de repas à domicile Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	551 949.00 €
		012 Charges de personnel	307 700.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	750.00 €
		67 Charges exceptionnelles	200.00 €
		042 68 Dotations aux amortissements	13 498.00
		022 Dépenses imprévues	5 000.00
		Sous total dépenses 2016	876 097.00 €
		Reprise déficit antérieur	7 856.35 €
	TOTAL DEPENSES 2016		886 953.35 €
	Recettes	013 Atténuation des charges	9 850.00 €
		70 Produits de services	843 900.00 €
		74 Dotations et participations	31 623.35 €
		75 Autres produits de gestion courante	180.00 €
		77 Produits exceptionnels	1 400.00 €
		Sous total recettes 2016	886 953.35 €
002 : excédent antérieur reporté		0.00 €	
TOTAL RECETTES 2016		886 953.35 €	
Investissement	Dépenses		14 148.00 €
	Recettes		14 148.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget annexe du Portage de repas à domicile conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS ALT : BUDGET PRIMITIF 2016

Commentaire : il s'agit de présenter les éléments principaux du budget primitif 2016 des deux logements ALT

Date limite de vote du budget : Le 31 Mars 2016

Le budget primitif 2016 des logements ALT s'établit donc comme suit :

Budget Annexe logements ALT : Budget primitif 2016			
			BP 2016
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	12 500.00 €
		012 Charges de personnel	5 430.00 €
		65 Autres charges de gestion courante	50.00 €
		042 – 68 Dotations aux amortissements	1 818.00 €
		022 Dépenses imprévues	500.00 €
		Sous total dépenses 2016	20 298.00 €
		Reprise déficit antérieur	6 388.05 €
		TOTAL DEPENSES 2016	26 686.05 €
	Recettes	74 Dotations et participations	26 686.05 €
		Sous total recettes 2016	26 686.05 €
002 : excédent antérieur reporté		0.00 €	
	TOTAL RECETTES 2016	26 686.05 €	
Investissement	Dépenses		1 818.00 €
	Recettes		1 818.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2016 ci-dessus.
- De voter le budget annexe des logements ALT conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

M. Birot parti à 19h30.

4. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS – Amortissements

Commentaire :

Dans l'attente de la reprise des états d'actifs des anciennes structures, il s'agit d'acter le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections : **amortissement des biens acquis avant 2014 par les anciennes structures.**

Cette décision abroge et remplace celle prise lors du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu les instructions budgétaires

Considérant l'absence des procès-verbaux de mise à disposition des biens des anciennes structures,

Vu les listes de biens transmises par les anciennes structures

Le tableau ci-dessous retrace les montants des opérations d'ordre à effectuer entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour les exercices 2014, 2015 et 2016 comptabilisées sur 2016 :

AMORTISSEMENT 2014 – 2015 - 2016

Dépenses de Fonctionnement		
Article	Libellé	Montant
6811	Dotations aux amortissements	3 582.85 €
Total des dépenses		3 582.85 €

Recettes d'Investissement		
Article	Libellé	Montant
28178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 582.85 €
Total des recettes		3 582.85 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'accepter le montant de ces opérations d'ordre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. BUDGET ANNEXE ALT – Amortissements

Commentaire :

Dans l'attente de la reprise des états d'actifs des anciennes structures, il s'agit d'acter le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections : **amortissement des biens acquis avant 2014 par les anciennes structures.**

Cette décision abroge et remplace celle prise lors du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu les instructions budgétaires

Considérant l'absence des procès-verbaux de mise à disposition des biens des anciennes structures,

Vu les listes de biens transmises par les anciennes structures

Le tableau ci-dessous retrace les montants des opérations d'ordre à effectuer entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour les exercices 2014, 2015 et 2016 comptabilisées sur 2016 :

Dépenses de Fonctionnement		
Article	Libellé	Montant
6811	Dotations aux amortissements	1 714.26 €
Total des dépenses		1 714.26 €

Recettes d'Investissement		
Article	Libellé	Montant
28178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 714.26 €
Total des recettes		1 714.26 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'accepter le montant de ces opérations d'ordre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS : Renouvellement ligne de trésorerie

Commentaire :

Il s'agit d'autoriser la signature d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite contracter une ligne de trésorerie. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires. Deux offres ont été réceptionnées dont une hors délai.

Etablissement bancaire retenu : le Crédit Agricole Charente Maritime-Deux-Sèvres

Montant du financement : 200 000 €

Durée : 12 mois

Modalités

Taux : index Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.3 %

Mise à disposition : gratuite par crédit d'office

Frais de dossier : 0.15 % du plafond de la ligne de trésorerie avec un minimum de 150 € soit 300 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Commission d'engagement : 0.30 % du plafond de la ligne de trésorerie soit 600 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Parts sociales : néant

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie présenté ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

SAD / SSIAD

7. Renouvellement de la convention établie avec le CEFRAS pour les services SAD et SSIAD

Commentaire : il s'agit de renouveler la convention établie avec le CEFRAS pour les personnels des services SAD et SSIAD dans le cadre de « l'analyse de la pratique professionnelle ».

Vu la délibération n°15007 du 5 février 2015 relative à l'adoption de la convention avec le CEFRAS pour les services SAD et SSIAD pour l'année 2015 ;

Considérant la nécessité de renouveler cette convention pour un semestre ;

Il est proposé de poursuivre les groupes de paroles sur le S.S.I.A.D. et le S.A.D pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Pour le SSIAD : 2 groupes (1 à Bressuire et 1 à Moncoutant) - 4 séances à Bressuire et 2 séances à Moncoutant.

Pour le SAD : 3 groupes (2 sur Bressuire pour les agents de Bressuire/Argenton et 1 sur Moncoutant pour les agents de Moncoutant/Combrand) – 2 séances par groupe.

Frais de formation :

200 €/intervention + frais de déplacement

Soit coût : 1 332 € pour le SSIAD et 1 332 € pour le SAD

Les crédits sont prévus aux budgets.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- Renouveler la convention établie avec le CEFRAS pour la période de janvier à juin 2016.
- Autoriser la signature des conventions correspondantes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Prise en charge de sinistres par la collectivité

Commentaire : Suite au renouvellement du contrat d'assurance en responsabilité civile, il s'agit de prendre en charge tout sinistre inférieur à 500 € susceptible de se produire chez les usagers des services de maintien à domicile.

Vu la délibération n°14050 du 26 juin 2014 relative à la prise en charge de sinistres par la collectivité inférieurs à 200 € ;

Vu le nouveau contrat d'assurance 2016 ;

Au cours de leurs missions au domicile des bénéficiaires, les agents du maintien à domicile (SAD, SSIAD et portage de repas) sont susceptibles malencontreusement de casser ou d'endommager un bien propre des usagers (lampe, objets divers...).

Sachant que le nouveau contrat d'assurance prévoit une franchise de 500 €, il serait souhaitable que la collectivité prenne en charge tout sinistre inférieur à ce montant à l'appui d'une facture ou d'un devis.

Le règlement des factures pourra être réalisé auprès de l'usager ou directement auprès du fournisseur selon les cas.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- Accepter la prise en charge de tout sinistre inférieur à 500 € occasionné par les agents du maintien à domicile dans le cadre de leurs fonctions.
- Affecter cette dépense sur le budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 14 avril 2016 à 18h00.